
Plan directeur du Parc national Banff

RÉSUMÉ



Patrimoine
canadien

Parcs
Canada

Canadian
Heritage

Parks
Canada

Canada 

Plan directeur du
Parc national Banff

RÉSUMÉ

Avril 1997

Photo de la page couverture : Mont Rundle, Parc national Banff
© Parcs Canada, P. McCloskey

© Ministre des Travaux publics
et Services gouvernementaux Canada 1997
N° de catalogue R63-225/1997-1F
ISBN 0-662-81970-5

Message de la Ministre

Les vastes étendues de notre pays constituent la toile de fond de notre histoire, le cœur de notre culture, de notre économie et de notre identité même. Lorsque nous unissons nos efforts pour protéger ces étendues et renforcer le réseau des parcs, nous ne préservons pas seulement notre environnement — nous sauvegardons tout ce qui fait de nous des Canadiens et des Canadiennes, et qui nous distingue à la grandeur de la planète.

C'est pourquoi la protection et la préservation du parc national Banff, qui représente de façon remarquable ce que nous sommes, sont l'une de nos plus grandes responsabilités en tant que nation. Comme le disait le premier ministre Jean Chrétien, lors du Congrès mondial sur la conservation l'automne dernier : << Nous sommes déterminés à protéger — pour toujours — l'intégrité écologique de Banff pour les Canadiens et les citoyens du monde entier. >>

Afin de répondre à l'appel du Premier ministre, il nous fallait trouver les bons outils : nous nous devons de mieux connaître les pressions écologiques immédiates et à long terme que subit le parc, de trouver une meilleure façon d'intégrer les activités commerciales et touristiques dans ce magnifique microcosme environnemental, de favoriser une plus grande participation de la

population locale ainsi que de tous les autres Canadiens et Canadiennes au processus décisionnel et de formuler une vision meilleure et plus claire de l'avenir.



Le parc national Banff... un lieu où la nature fera toujours partie intégrante de la visite, de la responsabilité et de la vie de chacun et de chacune.

On a créé le Groupe de travail sur la vallée de la Bow à Banff parce qu'il fallait changer notre façon d'agir dans le parc. Nous devons trouver un nouveau terrain d'entente qui permettrait aux Canadiens et aux Canadiennes de bâtir un nouvel avenir pour le parc.

Après plus de deux années de recherches, de consultations et de discussions poussées, l'Étude sur la vallée de la Bow à Banff a été publiée. Nous avons intégré un grand nombre de ses recommandations dans le nouveau plan directeur. L'étude a apporté une contribution toute particulière en nous aidant à mieux comprendre le rôle des sciences

dans la prise des décisions. Elle a suscité un grand intérêt puisqu'elle a mobilisé la population autour d'une table ronde qui a porté sur Banff et la vallée de la Bow et qui lui a permis de définir l'avenir de Banff. Nous poursuivrons notre action sur ces fondements.

L'Étude sur la vallée de la Bow à Banff demeurera aussi une source d'inspiration pendant plusieurs décennies. Ses conclusions proviennent d'un regard tourné vers les 50 prochaines années : on a essayé

d'imaginer l'aspect qu'aura le parc. Et c'est ce que nous devrions faire pour assurer son avenir.

Le *Plan directeur du parc national Banff* définit notre plan d'action pour le XXI^e siècle. Cette vision traduit le modèle que pourraient suivre tous nos parcs pour des générations à venir. Le nouveau plan directeur précise ce que nous ferons au cours des 15 prochaines années et jette les bases des interventions futures.

Le plan précise très clairement que le parc national Banff est d'abord et avant tout **un lieu pour la nature**. L'intégrité écologique est sa pierre angulaire et la clé de voûte de son avenir.

Le plan reconnaît aussi que le parc est **un lieu pour les gens et un lieu pour le tourisme patrimonial**. C'est le tourisme qui lui a donné naissance. Le parc sera toujours un endroit de visite, de connaissance et d'étude. Nous savons maintenant que cela ne sera possible que si nous en préservons l'intégrité écologique.

Le parc est aussi **un lieu pour la collectivité et un lieu pour la gérance environnementale**. Les résidents sont particulièrement fiers d'y vivre. Tous — entrepreneurs, visiteurs, représentants de Parcs Canada et résidents — sont particulièrement fiers de se comporter de la façon la plus écologique possible. Les Canadiens et les Canadiennes ont une responsabilité spéciale, celle de faire attention à la faune lorsqu'ils se déplacent dans les limites du parc.

Le parc national Banff offre toutes ces possibilités, mais c'est aussi un lieu qui englobe tout : un lieu où la nature fera toujours partie intégrante de la visite, de la responsabilité et de la vie de chacun et de chacune. Le défi consiste à trouver la bonne façon d'agir afin que le parc puisse

demeurer un merveilleux oasis et un modèle d'utilisation durable.

Dans le *Plan directeur du parc national Banff*, on exhorte les Canadiens et les Canadiennes à comprendre qu'on ne peut laisser le ressac des pressions et des efforts du développement humain porter préjudice aux lieux naturels que nous avons promis de protéger dans le parc. À cette fin nous devons prendre des décisions ouvertes et transparentes afin d'interdire l'exploitation du parc chaque fois et partout où il est possible de démontrer que celle-ci aura de graves répercussions écologiques.

Le plan veille à ce que nous agissions avec beaucoup plus de prudence et de prévoyance. Ce document revêt une importance capitale et concerne un des lieux d'intérêt les plus reconnus au Canada. Le parc national Banff est le premier parc du Canada et c'est un des trésors les plus magnifiques qu'un pays puisse jamais partager avec le reste du monde.

Au nom de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes, je remercie les nombreuses personnes qui ont participé à l'élaboration de ce plan et à l'étude. Vous avez été assez prévoyants et courageux pour regarder vers l'avenir et voir comment nous devons nous organiser aujourd'hui de sorte à assurer l'avenir du parc pour les siècles à venir.

Soyons reconnaissants : agissons avec générosité et prudence pour jouir de cette création prisée de la planète Terre et pour la préserver — pour toujours. J'espère et je souhaite vivement que ce document nous aidera à relever ce défi.



Sheila Copps
Vice-première ministre et
ministre du Patrimoine canadien

APPROUVÉ PAR :



Tom Lee
Sous-ministre adjoint
Parcs Canada



D.M. Petrachenko
Directeur général
de l'ouest du Canada/Parcs Canada



C. Zink
Directeur de l'unité de gestion
Parc national Banff

Vision

Parc national Banff

Le parc national Banff révèle les caractéristiques majestueuses et sauvages des montagnes Rocheuses. Il symbolise les paysages grandioses du Canada, où la nature évolue et s'épanouit. Les gens accourent de tous les coins du monde à la recherche d'inspiration, de loisirs, de travail ou d'éducation. Dans leur sagesse et leur prévoyance, les Canadiens et les Canadiennes protègent cette parcelle de la planète et, par le fait même, font preuve de leadership en tissant des liens harmonieux entre l'humain et la nature. Le parc national Banff est avant tout un lieu d'émerveillement où l'abondante diversité de la vie est respectée et honorée.

Table des matières

Banff — Un ensemble de lieux	2
Pourquoi un nouveau plan directeur?	2
La vision du parc national Banff	3
Un lieu pour la nature	4
Végétation	4
Vie aquatique	4
Faune	5
Site écologiquement fragile de la chaîne Fairholme et de la terrasse du ruisseau Carrot	8
Corridor faunique de la Cascade	8
Un lieu d'importance historique et culturelle	9
Un lieu pour les gens	10
Stratégie sur le tourisme patrimonial	10
Gestion de l'avant-pays	10
Gestion de l'activité humaine	11
Stations de ski	12
Mont Sulphur	12
Secteur du terrain de golf Banff Springs	12
Un lieu pour la collectivité	13
Ville de Banff	13
Hameau de Lake Louise	13
Un lieu pour une gestion transparente	15
Un lieu pour la gérance environnementale	16
Transport	17
Zonage du parc	18
Évaluation environnementale	18

Banff

Un ensemble de lieux

Créé en 1885, Banff est le premier parc national du Canada et le plus connu. Il fait partie d'un site du patrimoine mondial de l'UNESCO, qui s'étend sur une région de 20 000 km² couvrant une partie des endroits les plus spectaculaires et les plus importants du point de vue écologique des Rocheuses canadiennes. Il est également unique dans notre réseau de parcs nationaux. Sa popularité, son importance écologique et culturelle, sa contribution à l'économie et les services qu'il offre contribuent à créer un parc qui est fort différent de tout autre endroit protégé au Canada. Le défi que pose la gestion de ce parc national traduit d'ailleurs cette complexité. Les gestionnaires du parc doivent tenir compte des nombreux points de vue d'ordre environnemental, culturel, social et économique.

Pourquoi un nouveau plan directeur?

Les plans directeurs sont exigés par la loi et déposés au Parlement. Le *Plan directeur du parc national Banff* est l'aboutissement d'un examen qui a débuté en 1993. Il comprend plusieurs modifications importantes survenues depuis la parution, en 1988, du premier plan directeur du parc. Parmi celles-ci, notons la diffusion du *Plan vert du Canada* (1990), le nouvel énoncé de politique de Parcs Canada intitulé *Principes directeurs et politiques de gestion* (1994) et l'établissement de la municipalité de Banff en 1990. L'Étude de la vallée de la Bow, examen indépendant mené pendant deux ans sur l'intégrité écologique de la vallée de la Bow, a été l'élément d'orientation fondamental à l'élaboration du plan directeur.

Le public a joué un rôle clé dans la mise en forme du nouveau plan, à commencer par les consultations nationales de 1994. Ont suivi ensuite des journées d'accueil ainsi qu'une série de discussions publiques qui ont eu lieu pendant deux ans dans le cadre de la table ronde du Groupe d'étude de la vallée de la Bow.

Le nouveau plan directeur admet que le parc national Banff n'est pas un lieu unique, mais un ensemble de lieux. C'est un lieu où les gens peuvent faire l'expérience de l'émerveillement causé par le milieu naturel et apprécier sur place la richesse de leur patrimoine. C'est un lieu qui reconnaît et célèbre le passé. C'est un lieu où les gens reconnaissent leur rôle dans l'écosystème et la responsabilité qu'ils ont d'agir en conséquence. Avant tout, c'est un lieu pour la nature — où les relations complexes qui



composent l'écheveau de la vie continuent d'évoluer, tout comme elles le font depuis plusieurs milliers d'années.

Ce document fait ressortir les grands éléments, les mesures clés et les nouvelles orientations contenues dans le nouveau *Plan directeur du parc national Banff*. C'est un résumé des diverses initiatives qui y sont énoncées.

La vision du parc national Banff

Le plan directeur du parc est un outil essentiel qui permet de définir et de façonner l'avenir du parc national Banff comme un symbole du Canada, où la nature pourra s'épanouir et évoluer, où les gens de partout dans le monde pourront participer et où l'on respecte et célèbre la richesse de la vie.

En suivant l'orientation de ce plan pendant les dix prochaines années, le parc deviendra un endroit où :

- des espèces comme le grizzli, le loup, le carcajou et le cougar pourront s'épanouir dans leur environnement naturel;
- on imposera une limite à la croissance de la ville de Banff, au hameau de Lake Louise, aux installations d'hébergement, aux stations de ski ainsi qu'à la fréquentation diurne de certains secteurs;
- les décisions seront fondées sur des facteurs écologiques, culturels, sociaux et économiques et prendront en compte la santé de l'écosystème du centre des Rocheuses;
- toutes les données scientifiques et socio-économiques nécessaires seront intégrées dans le processus décisionnel, et où l'on s'assurera de combler toutes les lacunes en matière d'information;
- le public participera de façon libre et éclairée à la réalisation des objectifs de ce plan;
- la *Stratégie sur le tourisme patrimonial* du parc servira de modèle de gestion intégrée;
- l'on protégera les ressources historiques et culturelles;
- la gérance environnementale appuiera l'intégrité écologique et le tourisme patrimonial et constituera une norme d'excellence;
- la chaîne Fairholme et la terrasse du ruisseau Carrot, le plus vaste habitat faunique intact de l'écorégion montagnarde, seront désignées site écologiquement fragile;
- la gestion de jour et de nuit des principaux sentiers se fera de manière à aider les gens qui visitent le parc à profiter de leur expérience tout en réduisant du même coup leur incidence sur le parc.

Un lieu pour la nature

La *Loi sur les parcs nationaux* et les politiques de Parcs Canada font de la protection de l'intégrité écologique une priorité dans la gestion des parcs nationaux du Canada. Conformément à cette orientation, les mesures clés du plan directeur visent à réduire le stress environnemental et à rétablir les processus naturels dans la mesure du possible. Pour ce faire, il faudra entretenir une collaboration étroite avec les autres gestionnaires des terrains avoisinants sur des questions comme l'utilisation des terrains, la gestion du feu, la mortalité de la faune et la sécurité de l'habitat. Il faudra aussi concevoir des programmes qui aideront les gens à comprendre les effets de leurs activités sur l'écosystème.

Végétation

Les écosystèmes du parc national Banff ont évolué à la suite de bouleversements naturels comme les incendies et les inondations. Ces bouleversements aident à préserver la diversité de la végétation et des habitats qui est tellement essentielle à un écosystème vigoureux. La suppression du feu dans le parc au cours du dernier siècle s'est répercutée sur plusieurs communautés végétales de la région et menace la survie d'espèces comme le peuplier faux-tremble. L'intégrité de ces communautés de plantes est aussi menacée par des espèces non indigènes.

Mesures clés

- Élaborer et mettre en œuvre avec d'autres parties intéressées un plan de gestion de la végétation.
- Rétablir le rôle du feu dans la préservation de la diversité de la végétation du parc, là où la

sécurité du public, des installations et des terrains avoisinants n'est pas compromise.

- Mettre la dernière main à un plan de protection du corridor de la Bow en cas d'incendie.
- Éliminer les espèces non indigènes qui menacent les communautés végétales indigènes.
- Promouvoir une meilleure compréhension du rôle du feu dans l'écosystème.

Vie aquatique

Au cours du dernier siècle, diverses activités, comme la construction de barrages, l'introduction d'espèces de poissons non indigènes et la libération d'éléments nutritifs et d'autres produits chimiques dans l'eau, ont malmené les ressources aquatiques du parc national Banff. Le plan directeur cherche à préserver et, dans la mesure du possible, à rétablir le débit et le niveau naturels des eaux, ainsi que la biodiversité des écosystèmes aquatiques du parc.



Mesures clés

- Permettre la poursuite de la pêche sportive là où elle ne menace pas les stocks de poissons ni les espèces de poissons indigènes.
- Déterminer les systèmes aquatiques pouvant servir de repère pour mesurer la santé des écosystèmes.
- Examiner la possibilité d'éliminer le barrage du ruisseau Forty Mile afin de rétablir le débit naturel de l'eau dans ce ruisseau ainsi que dans les terres humides en aval.
- Travailler avec TransAlta Utilities pour rétablir un débit plus naturel de l'eau dans les systèmes de la Cascade et de la Spray.

Faune

Alors que certaines espèces d'animaux s'adaptent bien à la présence de l'humain, beaucoup d'autres, comme les grizzlis et les loups, sont plus craintifs et évitent même les régions où il y a peu d'activité humaine. Le plan directeur propose divers moyens de préserver des populations viables de ces espèces craintives, et de les rétablir au besoin.

Une mesure importante consistera à améliorer la sécurité des habitats. À cette fin, il faudra veiller à ce que les installations ou les activités ne nuisent pas à la capacité de la faune de trouver refuge ou nourriture dans une région donnée. Il est également prioritaire de réduire le nombre d'animaux sauvages qui meurent de causes non naturelles et de veiller à la protection des corridors servant au déplacement des espèces sauvages. Toutes ces mesures nécessiteront une collaboration des visiteurs, des résidents, des entreprises et de tous ceux et celles qui possèdent ou exploitent des terrains à l'extérieur des limites du parc.

Mesures clés

- Rétablir la sécurité de l'habitat des prédateurs, surtout dans les régions où il y a abondance de wapitis.
- Poursuivre les recherches sur les relations prédateur-proie mettant en cause les loups et les wapitis.
- Poursuivre l'adoption de mesures visant à diminuer la mortalité faunique sur la Transcanadienne et d'autres routes du parc.

Zonage, parc national Banff

-  Zone I - Préservation spéciale
-  Zone II - Milieu sauvage
-  Zone III - Milieu naturel
-  Zone IV - Loisirs de plein air
-  Zone V - Services du parc
-  Ecorégion montagnarde

Les champs de glace
Columbia

Saskatchewan
Crossing

Clearwater-Siffleur

Les cavernes et près
Castleguard

Secteur de
Lake Louise

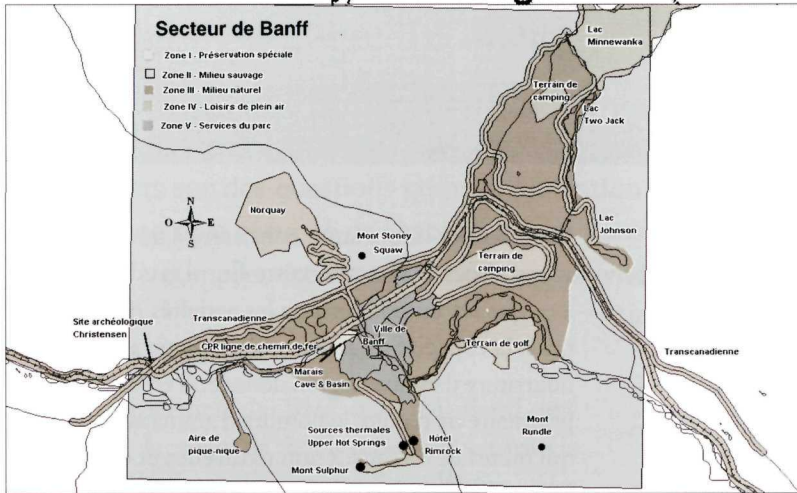
Secteur
de
Banff

Site écologiquement
fragile de la chaîne Fairholme

CALGARY

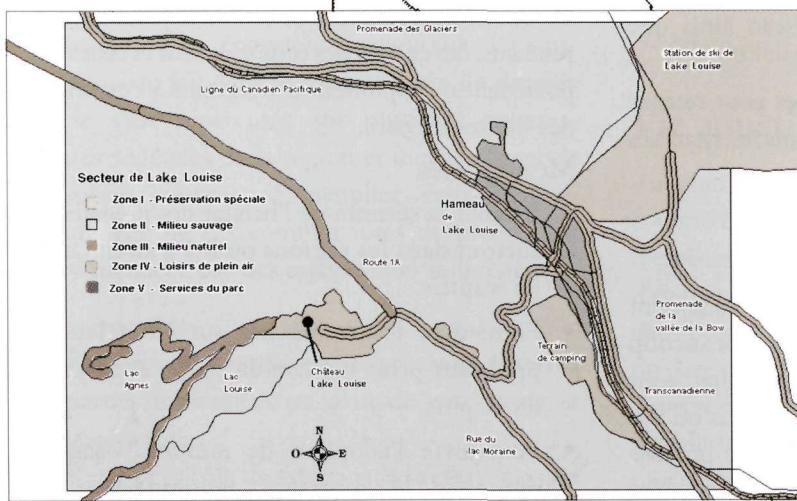
Secteur de Banff

-  Zone I - Préservation spéciale
-  Zone II - Milieu sauvage
-  Zone III - Milieu naturel
-  Zone IV - Loisirs de plein air
-  Zone V - Services du parc



Secteur de Lake Louise

-  Zone I - Préservation spéciale
-  Zone II - Milieu sauvage
-  Zone III - Milieu naturel
-  Zone IV - Loisirs de plein air
-  Zone V - Services du parc



- Adopter un programme de gestion de l'activité humaine qui protégera l'habitat des carnivores et assurera le maintien de populations viables.
- Mettre en œuvre des mesures visant à rétablir et à préserver des corridors protégés et essentiels au déplacement de la faune.
- Adopter des mesures permettant à la faune de traverser en toute sécurité la Transcanadienne et les voies ferroviaires.
- Améliorer l'efficacité de l'habitat dans la région du ruisseau Bryant en fermant la piste des vélos de montagne au-delà de Trail Centre.
- Préparer un plan d'aménagement pour les terres humides des lacs Vermilion.

Site écologiquement fragile de la chaîne Fairholme et de la terrasse du ruisseau Carrot

La portion de la chaîne Fairholme qui s'étend de l'entrée est du parc jusqu'au lac Johnson demeure le plus important secteur faunique intact dans la région montagnarde. Cet habitat est très rare dans les Rocheuses. Par son emplacement au bas de la vallée, la région montagnarde est relativement chaude et sèche, ce qui en fait un habitat faunique de qualité surtout en hiver.

Mesures clés

- Désigner la chaîne Fairholme et la terrasse du ruisseau Carrot comme site écologiquement fragile.
- Fermer le terrain de camping du ruisseau Carrot et supprimer les installations situées au début du sentier du ruisseau Carrot.
- Construire un passage pour la faune au-dessus du canal Two Jack.
- Conserver les sentiers du pourtour immédiat du lac Johnson pour la randonnée pédestre et mettre fin à l'entretien de tous les autres sentiers du secteur.
- Interdire les promenades en vélo hors piste.

Corridor faunique de la Cascade

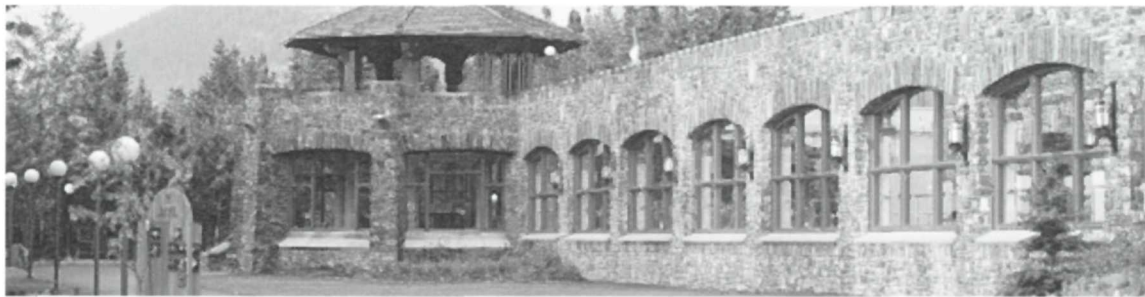
Les corridors fauniques sont importants pour de nombreuses espèces, surtout celles qui errent sur de vastes territoires, comme les loups et les grizzlis. Ils permettent à ces animaux d'aller d'un habitat à l'autre tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du parc. Le corridor de la Cascade entre le mont Cascade et la Transcanadienne présente un problème particulier en ce qui concerne le déplacement de la faune. Le Timberline Lodge, la route d'accès au mont Norquay, le réservoir du ruisseau Forty Mile, les corrals de chevaux, l'enclos à bisons, la piste d'atterrissage, la route d'accès au lac Minnewanka et le camp de cadets sont tous situés à cet endroit.

Mesures clés

- Fermer la piste d'atterrissage.
- Commencer le déplacement des corrals de chevaux à l'automne 1997.
- Fermer l'enclos à bisons à la fin de l'été 1997.
- Veiller à ce que le développement futur du Timberline Lodge s'en tienne au tracé actuel, et recourir à des mesures d'atténuation, au besoin, pour préserver les ressources naturelles et culturelles.
- Avec la collaboration des exploitants du mont Norquay, surveiller le déplacement de la faune dans la région et utiliser les renseignements ainsi obtenus pour déterminer s'il faut modifier l'utilisation estivale du chemin d'accès au mont Norquay.
- Déplacer le camp de cadets.

Un lieu d'importance historique et culturelle

Le parc national Banff est presque aussi vieux que le Canada. Toutefois, son histoire est très brève lorsqu'on la compare à celle des Rocheuses. Les preuves archéologiques nous indiquent que des peuplades ont visité cette région il y a près de 11 000 ans. Parcs Canada reconnaît l'importance de comprendre et de commémorer les peuples et les événements qui ont fait du parc ce qu'il est aujourd'hui. Les bâtiments historiques, les objets, les programmes d'interprétation et les sept lieux historiques nationaux contribuent tous aujourd'hui à l'appréciation de la richesse et du caractère unique du patrimoine historique et culturel du parc.



Mesures clés

- Acheter les énoncés d'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux du parc ainsi qu'un plan pour la conservation et l'entretien de ces lieux.
- Faire participer les Premières Nations à l'identification, à l'interprétation et à la protection des ressources qui traduisent leur lien historique avec la terre.
- Modifier la réglementation régissant la protection des structures patrimoniales là où existent des lacunes, et prévoir des mesures à l'appui des modifications aux règlements.
- Adopter une approche systématique à la gestion des baux et des permis d'occupation des immeubles patrimoniaux.
- Coopérer avec d'autres parties pour entretenir et protéger les gares ferroviaires patrimoniales, conformément à la Politique sur les gares ferroviaires patrimoniales.
- Évaluer la possibilité de faire du site archéologique des lacs Vermilion un lieu historique national.
- Veiller à ce que les décisions touchant la rivière Saskatchewan Nord tiennent compte du fait qu'elle est une rivière du patrimoine canadien.
- Favoriser le recours aux partenariats afin de protéger et de présenter les ressources et les événements culturels.

Un lieu pour les gens

Depuis le début, le parc national Banff est un lieu pour les gens. Il offre inspiration, ressourcement et relaxation à des millions de personnes chaque année. Dans les années à venir, le parc national Banff continuera d'être un endroit où les résidants et les touristes pourront participer à des activités qui les aideront à comprendre et à respecter le patrimoine naturel et culturel du Canada. Cependant, les quelque quatre millions et plus de gens qui se rendent chaque année dans le parc exigent de Parcs Canada qu'il prenne des mesures pour veiller à ce que l'activité humaine ne vienne pas menacer l'intégrité écologique du parc.

Stratégie sur le tourisme patrimonial

Le tourisme patrimonial favorise une appréciation de la nature, de l'histoire et de la culture et, à l'intérieur du parc national lui-même, prévoit la gérance de ces ressources vitales. Parcs Canada a reconnu l'importance d'établir des partenariats avec le secteur touristique.

Mesures clés

- Travailler de concert avec le Groupe d'étude sur le tourisme patrimonial de la vallée de la Bow afin de mettre en œuvre une stratégie de tourisme patrimonial fondée sur le modèle décrit dans le rapport du Groupe d'étude de la vallée de la Bow.
- Adopter un code de déontologie reposant sur le code de l'Association de l'industrie touristique du Canada (AITC).

Gestion de l'avant-pays

Le parc national Banff offre une variété de services,

d'activités et d'établissements d'hébergement à l'extérieur des localités de Banff et de Lake Louise. Parcs Canada gère des installations en bordure du chemin — des aires de pique-nique, des belvédères et un réseau étendu de sentiers diurnes et d'attractions — alors que l'hébergement est possible dans les terrains de camping du parc, des auberges et d'autres établissements commerciaux. Il est important que Parcs Canada offre à chacun et à chacune l'occasion de profiter d'expériences et de services de qualité tout en répondant à son mandat qui consiste à protéger l'intégrité écologique.

Mesures clés

- Veiller à offrir, directement ou par d'autres, un éventail d'activités, d'installations et de services récréatifs et touristiques qui permettront à tous et à toutes de profiter du parc selon leurs intérêts.
- Coordonner et favoriser des communications de qualité par une diversité de moyens,

notamment : l'élaboration d'un programme d'interprétation, l'établissement d'une « communauté de communicateurs » pour sensibiliser davantage la population aux valeurs historiques et culturelles du parc, et l'examen de la faisabilité de construire un centre d'interprétation de haute qualité.

- Atténuer au minimum, par divers moyens, les répercussions des installations situées à l'extérieur de la ville de Banff et du hameau de Lake Louise, notamment : appliquer les lignes directrices sur le réaménagement des établissements d'hébergement commercial périphérique des quatre parcs des Rocheuses, veiller à ce qu'il n'y ait plus de nouveaux terrains aménagés à des fins commerciales, interdire la construction de nouvelles auberges et préserver la capacité actuelle des terrains de camping de l'avant-pays.

Gestion de l'activité humaine

Parcs Canada est déterminé à mettre en œuvre une politique de gestion efficace de l'activité humaine dans le parc, afin que tous et toutes puissent profiter des expériences de plein air dans le parc, tout en le protégeant pour les générations futures.

Mesures clés

- Préparer un seul plan de gestion de l'arrière-pays pour les parcs nationaux Banff, Yoho, Kootenay et Jasper, et s'en tenir au nombre actuel d'activités commerciales offertes dans l'arrière-pays jusqu'à ce que le plan soit achevé.
- Mettre progressivement en œuvre une stratégie de gestion de l'activité humaine, et travailler de concert avec les intervenants en vue de déterminer les priorités et les procédures.



- Utiliser diverses techniques pour gérer l'activité humaine dans l'arrière-pays, notamment : le contingentement, le réaménagement des sentiers et des terrains de camping, le transport collectif des touristes, la suppression de la signalisation des sentiers et des installations aux entrées, de même que la mise en place de systèmes de réservation.
- Appliquer des restrictions, comme des fermetures temporaires, lorsque cela est nécessaire à la sécurité du public ou à la protection des ressources naturelles ou culturelles fragiles.
- Élaborer un modèle de gestion des activités de jour dans la région de Skoki, et l'appliquer à d'autres endroits le cas échéant.
- Respecter les restrictions actuelles imposées à la capacité des auberges, des refuges et des abris de sentier de l'arrière-pays, et interdire de nouvelles installations d'hébergement.

- Permettre aux Trail Riders of the Canadian Rockies, aux Skyline Hikers et aux deux pourvoyeurs équestres de l'endroit de continuer à exploiter des camps de groupes à certains endroits.

Stations de ski

Le mont Norquay, Skiing Louise et Sunshine sont trois stations de ski de renommée mondiale qui attirent un grand nombre de personnes dans le parc en hiver. L'exploitation et le développement de ces installations, surtout durant l'été, nécessitent la résolution de plusieurs questions environnementales.

Mesures clés

- S'assurer que l'orientation générale des trois stations de ski respecte les plans à long terme, notamment les capacités précisées.
- Préparer des lignes directrices en vue de l'exploitation et de la préservation des stations de ski, en collaboration avec les exploitants des pentes de ski et le public.
- Faciliter aux exploitants de pentes de ski l'adoption de pratiques écologiques et s'assurer qu'ils les mettent en pratique.
- Terminer un examen des activités estivales existantes à Skiing Louise dans la prochaine année; recommander ou non la poursuite de telles activités et, dans l'affirmative, proposer les modifications qui s'imposent pour protéger l'intégrité environnementale de la région.
- Interdire l'utilisation estivale des remontes-pentes au Banff Mt. Norquay.

Mont Sulphur

En raison de sa popularité de longue date auprès des touristes et de sa proximité de la ville de Banff, le mont Sulphur a connu une augmentation de l'activité humaine et des projets d'aménagement qui ont eu une incidence sur la faune et les ressources naturelles et culturelles de la montagne.

Mesures clés

- Élaborer un plan visant le secteur du mont Sulphur, incluant les sections adjacentes des vallées de la Spray et du Sundance.
- Maintenir la circulation de véhicules privés sur l'avenue Mountain.

Secteur du terrain de golf Banff Springs

Le terrain de golf situé à l'embouchure de la vallée de la Spray, un important corridor faunique entre la région Kananaskis et la vallée de la Bow, influe depuis longtemps sur le déplacement de la faune dans cette région. Entre 100 et 400 wapitis se tiennent dans cette région toute l'année.

Mesures clés

- Interdire l'expansion du terrain de golf.
- Autoriser des modifications au terrain de golf seulement si elles profitent à l'environnement.
- Ne pas clôturer le terrain de golf.
- Fermer certaines routes, à titre expérimental, en vue d'améliorer l'habitat et le déplacement de la faune.
- Élaborer des options pour s'occuper des wapitis que l'on retrouve régulièrement dans le secteur du terrain de golf et dans la ville.

Un lieu pour la collectivité

La ville de Banff et le hameau de Lake Louise existent depuis longtemps dans le parc national Banff. Ces deux collectivités ont été établies peu de temps après l'achèvement de la voie ferroviaire du Canadien Pacifique et, au fil des ans, elles sont devenues des centres de services aux visiteurs et le lieu de résidence du personnel du Parc. On y trouve aussi les bureaux administratifs de Parcs Canada.

Bien que le fait d'accueillir des millions de touristes crée des occasions diverses, ceci menace également l'identité de Banff et de Lake Louise. Il sera primordial de gérer leur croissance si l'on veut préserver le charme particulier et l'identité de ces deux collectivités.

Ville de Banff

L'événement le plus important dans l'histoire de la ville s'est produit le 1^{er} janvier 1990, lorsqu'une entente conclue entre le Canada et l'Alberta accordait à la ville de Banff le titre d'administration locale. En vertu de cette entente, la ville est maintenant administrée par un conseil élu, même si le gouvernement fédéral conserve le pouvoir de décision final en matière de planification, d'utilisation des terrains, d'exploitation et d'environnement. On trouvera ci-après les principaux aspects de la politique et de la loi qui s'appliquent à la ville de Banff.

- Le plan communautaire de la ville prévoit une collectivité équilibrée dont la population permanente ne dépassera pas 10 000 habitants. Les règlements municipaux porteront sur la protection des immeubles patrimoniaux, le paysage urbain et la conception architecturale.
- La Convention de constitution établit la raison d'être et les objectifs de la ville. Ceux-ci feront partie du plan directeur du parc.
- L'administration locale sera chargée de l'exploitation quotidienne de la ville. Parcs Canada travaillera étroitement avec la ville pour régler les questions de planification, de services aux visiteurs, d'initiatives régionales, d'utilisation des terrains et d'environnement.
- Parcs Canada respectera les approbations concernant Middle Springs II; cependant, Middle Springs III et IV ne seront jamais autorisées.
- Les limites de la ville ne seront pas élargies.
- La ville continuera de faire figure de chef de file dans la gérance environnementale.
- Parcs Canada travaillera avec la ville pour élaborer un modèle de travail pour la gestion des types et des niveaux de services aux visiteurs dans la collectivité.



Hameau de Lake Louise

L'aménagement de la région de Lake Louise a débuté en 1883, en même temps que la construction d'une voie d'évitement destinée à répondre aux besoins du Canadien Pacifique. Les touristes sont apparus peu de temps après et, dès le tournant du siècle, Lake Louise était devenu un centre d'alpinisme reconnu en Amérique du Nord. Aujourd'hui, la collectivité offre aux touristes les services, fournitures et renseignements dont ils ont besoin pour explorer le parc et en profiter.

En 1979, le plan d'action de Lake Louise décrivait un scénario de faible croissance qui limitait le nombre de personnes pouvant séjourner dans les hébergements commerciaux. Pour aborder les questions auxquelles fait actuellement face Lake Louise, Parcs Canada, avec la collaboration du conseil consultatif de Lake Louise, a commencé à élaborer un cadre d'aménagement et d'utilisation

de Lake Louise. Ce document respectera la portée du plan d'action et des lignes directrices relatives à l'exploitation de Lake Louise.

Mesures clés

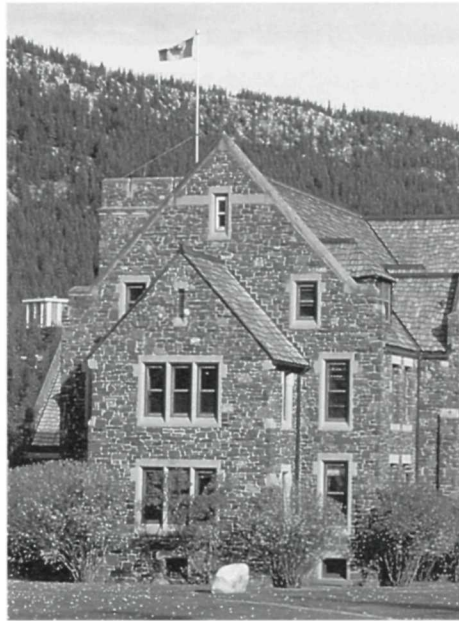
- Examiner l'utilisation des terrains dans le hameau et apporter les modifications nécessaires dans les secteurs du logement et du transport.
- Préserver le rôle de la collectivité comme centre de services qui offre uniquement les services qui répondent aux besoins immédiats des visiteurs et des résidents.
- Lake Louise ne deviendra pas une municipalité autonome.
- Recouvrer le coût des services municipaux.
- Restreindre la capacité de l'hébergement commercial à 3 500 personnes.
- Enlever le terrain de roulottes d'ici l'an 2005.

Un lieu pour une gestion transparente

Le parc national Banff appartient à tous les Canadiens et Canadiennes. Ces derniers doivent tous avoir l'occasion de participer aux décisions qui touchent le parc et ils doivent être convaincus que ces décisions sont empreintes de cohérence, de transparence, de souplesse et de prudence.

Mesures clés

- Adopter un processus clair et transparent pour l'examen des propositions d'aménagement.
- Moderniser l'approche prise par le parc dans la gestion des baux.
- Instaurer un processus de revue annuelle, incluant une table ronde, dans le cadre duquel le public pourra savoir dans quelle mesure le parc satisfait aux objectifs énoncés dans le plan directeur; ce processus permettra aussi aux gens d'examiner d'autres initiatives.
- Inviter le public à examiner les modifications proposées à l'utilisation du parc et à les évaluer à la lumière des dix critères élaborés par la table ronde du Groupe d'étude de la vallée de la Bow pour la prise des décisions.
- Participer aux comités clés qui ont été mis sur



pie dans l'écosystème du centre des Rocheuses pour discuter des questions d'intérêt commun, comme l'intégrité écologique de l'écosystème du centre des Rocheuses, le transport, les limites régionales de la croissance, la diminution de la mortalité faunique et les études conjointes.

- Travailler de concert avec la ville de Canmore en vue d'atténuer les répercussions de l'utilisation du parc sur sa collectivité et les effets de la croissance de Canmore sur le parc et l'écosystème global.
- Travailler en collaboration avec les autres organismes régionaux à concevoir une base de données et un programme de recherche coordonnés.

Un lieu pour la gérance environnementale

La gérance environnementale se fait à beaucoup de niveaux. Les particuliers y contribuent dans le cadre d'initiatives de réduction des déchets, de réutilisation ou de recyclage. Les programmes à grande échelle de gestion des déchets ou des sites contaminés nécessitent plus d'efforts coordonnés. À titre de site patrimonial mondial, le parc national Banff doit répondre aux plus hautes normes de gérance environnementale. Toutefois, Parcs Canada ne peut tout faire lui-même. Il doit faire appel aux collectivités, aux résidants, aux visiteurs, aux entreprises et aux institutions.

Les responsables de Parcs Canada se sont efforcés de donner l'exemple et ont adopté des pratiques qui réduiront les répercussions de l'activité humaine sur l'écosystème.

Mesures clés

- Réduire l'utilisation du phosphate dans le parc.
- Adopter des cibles pour le traitement des eaux d'égout, qui satisfont ou dépassent les niveaux obtenus par traitement tertiaire, et veiller à ce que ces objectifs soient respectés.
- Vérifier l'efficacité du traitement des eaux usées à certains établissements d'hébergement, terrains de camping, etc., situés en périphérie, et prendre des mesures correctives au besoin.
- Veiller à ce que l'évaluation environnementale des propositions d'aménagement relatives au parc soit de qualité supérieure.
- Définir clairement les exigences et les normes



environnementales et s'assurer de leur application.

- Travailler en collaboration avec la province et les communautés voisines afin d'assurer une gérance environnementale du plus haut niveau.
- Amorcer un programme d'économie de l'eau dans le hameau de Lake Louise.
- Solliciter l'appui d'organismes bénévoles, de municipalités, d'entreprises commerciales, d'éducateurs et de résidants pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de gérance globale.
- Travailler avec des partenaires de la région pour mettre sur pied une commission régionale de gestion des déchets.

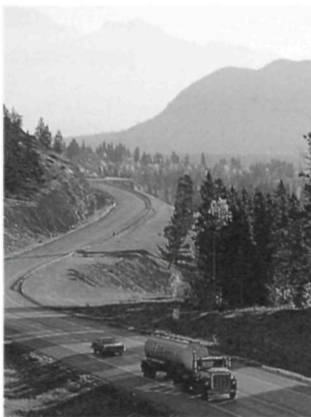
Transport

Dans un parc national, le transport ne sert pas simplement au déplacement des gens entre deux endroits. Cela est particulièrement vrai à Banff, où les routes, comme la promenade des Glaciers, offrent aux visiteurs l'occasion de voir et d'explorer la zone sauvage montagneuse du parc. Malheureusement, ces mêmes routes et les voies ferroviaires ont des répercussions énormes sur l'environnement. Dans le parc national Banff, la question du transport est particulièrement complexe en raison de l'existence de deux grands corridors de transport nationaux — la Transcanadienne et la principale ligne du Canadien Pacifique (CP).

Compte tenu de l'importance économique et sociale du CP et de la Transcanadienne, et de l'absence de solutions de rechange convenables, ces routes demeureront dans le parc. Nous devons cependant trouver des moyens d'en réduire les répercussions sur l'environnement.

Mesures clés

- Terminer un examen des questions de transport auxquelles le parc fera face d'ici l'an 2010.
- Restreindre l'utilisation de véhicules motorisés sur la promenade de la vallée de la Bow entre le pont Five Mile et le canyon Johnston, de 18 h à 9 h tous les jours, du 1^{er} mars au 25 juin, et accroître notre base de données scientifiques.
- Fermer la route 1A à la circulation automobile toute l'année, entre Lake Louise et l'aire de pique-nique Great Divide.
- Permettre aux automobilistes d'emprunter la



route des lacs Vermilion jusqu'au lac First.

- Fermer la section ouest de la boucle Minnewanka en hiver, entre l'intersection de la route menant au lac Johnson et la concession du lac Minnewanka, sur une base expérimentale à compter de l'hiver 1997-1998.
- En collaboration avec Transports Canada, poursuivre la mise en place de la réglementation sur les vols d'aéronefs au-dessus du parc.
- Trouver des moyens de réduire les répercussions du trafic ferroviaire sur la mortalité de la faune et le débit des eaux.

Zonage du parc

Le zonage des terrains sert à établir le niveau désiré de protection, d'utilisation et d'aménagement des installations sur certains terrains du parc. Il y a cinq zones d'utilisation des terrains auxquelles a recouru Parcs Canada. La carte reproduite aux pages six et sept indique la façon dont ce zonage est appliqué au parc national Banff.

Les terrains classés Zone I nécessitent des critères particuliers de préservation parce qu'ils renferment ou qu'ils soutiennent des caractéristiques naturelles et culturelles particulières, menacées ou en danger, ou encore parce qu'ils représentent les meilleurs exemples des caractéristiques d'une région naturelle. Ce plan identifie quatre aires classées Zone I.

Les terrains classés Zone II renferment de grandes superficies qui représentent bien un milieu sauvage et qui sont préservées à leur état naturel. La plus grande partie du parc sera gérée comme une Zone II.

Les activités de loisirs de plein air qui nécessitent un minimum de services et d'installations de nature rustique sont contenues dans les secteurs classés Zone III.

Environ un pour cent de la superficie du parc se situe dans les terrains classés Zone IV, c'est-à-dire là où on trouve un vaste éventail d'installations, y compris des routes et des stations de ski.

La ville de Banff et le hameau de Lake Louise se situent dans la Zone V; ils couvrent moins de un pour cent du parc.

Évaluation environnementale

L'évaluation environnementale du nouveau plan directeur montre que celui-ci répond à une situation urgente dans le parc national Banff. L'évaluation a aussi fait ressortir ce qui suit :

- le plan est conforme aux mesures législatives et aux politiques qui régissent les parcs nationaux;
- le plan a été dressé en consultation avec le public et il a fait l'objet d'un examen par les pairs;
- les mesures proposées sont faisables, compte tenu de la technologie existante.

Plus important encore, il se dégage de l'évaluation que l'effet combiné de toutes les mesures décrites dans le nouveau plan directeur va dans le sens d'une amélioration de l'intégrité écologique du parc.

